

**9 novembre 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le neuf novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 27 octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 27 octobre 2023

Présents : **Bazoges-en-Pailleurs** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Annie MICHAUD, Stéphanie VALIN – **Essarts en Bocage** : Fabienne BARBARIT, Pierrette GILBERT, Emmanuel LOUINEAU, Yannick MANDIN – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANÇOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Chavagnes-en-Pailleurs** : Xavier BILLAUD, Eric SALAÛN donne pouvoir à Jacky DALLEY – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Arnaud BABIN, Caroline BARRETEAU, Nathalie BODET donne pouvoir à Fabienne BARBARIT, Freddy RIFFAUD, Nicolas PINEAU, Cathy PIVETEAU-CANLORBE – **La Merlatière** : Philippe BELY

Secrétaire de séance : Jacqueline BLAIN

En exercice : 30
Présents : 20
Votants : 22
Quorum : 16

N° 284-23 – Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 28 septembre 2023

Vu le procès-verbal du conseil communautaire du 28 septembre 2023,

Le conseil communautaire n'ayant aucune remarque à formuler sur le procès-verbal de la réunion du conseil communautaire précédent,

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du conseil communautaire du 28 septembre 2023.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 17 novembre 2023

Le Président,
Jacky DALLEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.